



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Chèque énergie des résidents en hôtel

Question écrite n° 5285

Texte de la question

Mme Graziella Melchior attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'utilisation du chèque énergie. Aujourd'hui, cette aide représente un soutien très important pour nombre d'habitants du pays. En effet, une part conséquente du budget des ménages est consacrée au logement et aux charges qui y sont liées. Malheureusement, dans des cas très spécifiques, des personnes extrêmement vulnérables et bénéficiaires du chèque énergie ne sont pas en mesure de l'utiliser puisqu'ils ne règlent pas directement leurs factures d'énergie. Il s'agit notamment des personnes qui résident de façon permanente dans des hôtels à bas coût. Puisqu'ils s'acquittent d'un loyer sous forme de facture toutes charges comprises et ne disposent pas de compteurs individuels, ils ne peuvent utiliser ces chèques et les hôteliers ne peuvent pas les déduire de leur facture. Aussi, elle souhaite savoir si un assouplissement des règles d'utilisation du chèque énergie pourrait être réalisé pour ces cas bien spécifiques.

Données clés

Auteur : [Mme Graziella Melchior](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5285

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1079

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)